

Conditions générales de vente

Cours – Institut français du Burundi

Article 1 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre l'Institut français du Burundi (IFB) et l'apprenant aux cours qu'il propose.

Tout paiement auprès de l'IFB pour un cours, qu'il soit général/de spécialité - particulier/collectif, emporte de plein droit l'adhésion sans réserve de l'apprenant à toutes les conditions portées sur ce document.

Article 2 : Nature des prestations

Le pôle cours et examens de l'IFB organise tout au long de l'année des cycles de cours généraux - collectifs et particuliers - en français, en anglais, en informatique, en kirundi et en swahili, pour tous les niveaux, sur site ou à l'extérieur. Il propose aussi des cycles de cours de spécialité collectifs et particuliers, qui ont vocation à faciliter l'entraînement des candidats aux certifications (TCF, DELF, DALF, IAE Message).

L'IFB se réserve le droit de reporter la date de début d'une session de cours en cas de nécessité organisationnelle. Les cours ne sont pas assurés les dimanches, ni les jours fériés, sauf autorisation expresse de l'IFB. Si le cycle de cours comprend un jour férié, cette séance sera reportée à une date ultérieure selon des modalités proposées par le pôle cours et examens de l'IFB.

Pour les cours généraux collectifs de français, le seuil d'ouverture d'un groupe de niveau est de six apprenants.

En ce qui concerne les cours généraux collectifs de français professionnel, de français sur objectif spécifique, d'anglais, de swahili et de kirundi, un tarif différent est proposé en fonction du nombre d'apprenants inscrits.

Article 3 : Inscription et paiement

Les inscriptions aux cours de spécialité (entraînements DELF/DALF et TCF) se font en ligne, selon le calendrier annuel établi, dans la limite des places disponibles. L'inscription aux cours de spécialité n'est validée que si le paiement des frais d'inscription est bien effectué dans les délais mentionnés sur le reçu émis lors de l'inscription en ligne.

Les inscriptions aux cours généraux se font sur formulaire papier à retourner à cdc@ifburundi.org, selon le calendrier annuel établi.

L'inscription à un test de positionnement est obligatoire pour toute inscription d'un nouvel apprenant non débutant.

Les inscriptions ont lieu aux dates publiées sur le site internet et sur les supports de communication de l'IFB.

Le paiement s'effectue uniquement à un guichet de la Bancobu avant le début de la formation soit :

- par virement bancaire au compte n° 00065520101-10 ouvert à la Bancobu,
- ou par chèque à l'ordre de l'IFB et à remettre à la comptabilité de l'IFB.

Le paiement en espèce n'est pas accepté.

Les tarifs en vigueur sont annexés aux présentes conditions générales de vente.

Article 4 : Planification des cours particuliers

Les cours particuliers font l'objet d'une organisation et d'un calendrier spécifiques. Les créneaux horaires sont établis en concertation avec l'IFB et doivent être respectés.

Toute modification de ce calendrier doit se faire avec l'accord de l'IFB et ne peut en aucun cas être convenue directement avec l'enseignant.

Toute annulation d'un cours particulier par l'apprenant, pour quelque raison que ce soit, doit être signalée à l'IFB au moins 24 heures à l'avance. L'IFB s'engage à prévenir l'apprenant d'une impossibilité éventuelle de l'enseignant au moins 24 heures à l'avance.

Article 5 : Conditions d'annulation et de remboursement

Après le début d'un cours, le remboursement des frais est exclu. Une exception s'applique en cas de force majeure (accidents de la route, troubles à l'ordre public, décès de l'apprenant/d'un parent (père et mère) et des ayant droits (époux/épouse, enfants), maladie, formation professionnelle, ordre de mission). Si l'apprenant est empêché de participer à un cours en raison de telles circonstances, le montant du cours sera remboursé en tout ou en partie, en fonction de la période d'empêchement, sur présentation d'un justificatif dans un délai de 48 heures.

En dehors des cas susmentionnés, aucun remboursement des frais de cours ne peut être réclamé.

Article 6 : Clause de loyauté

Pendant toute la durée du cours particulier, l'apprenant s'engage à ne pas confier à son enseignant, sans l'accord formel de l'IFB, une formation en dehors de celle à laquelle il est inscrit.

Article 7 : Responsabilité et assurance

L'IFB décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels, d'objets ou de matériel appartenant à l'apprenant.

L'apprenant s'engage à avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer à des tiers pendant cette période et/ou à indemniser l'IFB des frais et préjudices subis, notamment en cas de dégradation ou de destruction de biens matériels, mobiliers ou immobiliers appartenant à l'IFB.

L'IFB ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages, pertes, accidents ou incidents dont l'apprenant serait victime ou auteur.

Tout apprenant ayant un comportement de nature à perturber le bon déroulement des cours, et des activités de l'IFB en général, pourra être exclu, ne donnant droit à aucun remboursement.

Article 8 : Litiges

Les éventuelles réclamations devront être adressées à l'IFB par courriel (cdc@ifburundi.org) ou dépôt de courrier physique à l'accueil de l'IFB avec accusé de réception dans un délai maximum d'un mois après la fin de la formation.

Dans la mesure du possible, une solution à l'amiable sera recherchée.

Ces conditions générales de vente ont été validées par la direction de l'Institut français du Burundi, le 1^{er} janvier 2026.

Nom & prénom :

Date :

Signature :

Annexe - Tarifs en vigueur

INSTITUT FRANÇAIS DU BURUNDI TARIFS - PÔLE COURS ET EXAMENS

Cours collectifs	Tarif	Observations
Cours collectif français adultes (à partir de 6 personnes)	200 000 BIF	Session de 30h
Cours collectif français/anglais atelier de vacances (à partir de 6 personnes)	200 000 BIF	
Cours collectif français atelier de vacances (tarif agents ambassade et IFB)	50 000 BIF	
Cours collectif de français professionnel, FOS ou anglais (à partir de 5 personnes)	300 000 BIF	
Cours collectif de kirundi/swahili (à partir de 5 personnes)	400 000 BIF	
Cours collectif de français professionnel, FOS ou anglais (groupe de 2 ou 3 personnes)	500 000 BIF	
Cours collectif de kirundi / swahili (groupe de 2 ou 3 personnes)	600 000 BIF	
Cours collectif informatique sans prêt ordinateur	200 000 BIF	Session de 20h
Cours collectif informatique avec prêt ordinateur	250 000 BIF	
Test de niveau de langue	40 000 BIF	

Cours particuliers	Tarif	Observations
Cours particulier français, anglais, kirundi, swahili, informatique, préparation aux examens	900 000 BIF	Session de 30h
	350 000 BIF	Session de 10 h
Test de niveau de langue	40 000 BIF	

Test de niveau de langue (hors cours)	Tarif
Test de niveau de langue (hors cours)	100 000 BIF

Préparation aux examens	Tarif	Observations
DELFI - Cours collectif préparatoire	100 000 BIF	Session de 15h
TCF - Cours collectif préparatoire CO / CE / EE / EO	70 000 BIF	Session de 6h
TCF - Cours collectif préparatoire aux modules CO +EO	100 000 BIF	Session de 14h
TCF - Cours collectif préparatoire aux modules CO +EO + CE /EE	130 000 BIF	Session de 20h
TCF - Cours collectif préparatoire à la totalité des modules	150 000 BIF	Session de 26h

N.B : Pour toute demande de cours particulier ou collectif à domicile, les frais de transport sont à définir avec le pôle Cours & Examens.